

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Economie 3ème année** est ainsi constitué pour le 1er semestre de l'année universitaire 2024-2025 :

Président : CLAUDE Denis

Membres :

BAUMONT Catherine

CHATEAU Malcom

LLORCA Matthieu

BIANCO Dominique

FOUCHEROT Irène

PEYRON Christine

BRILLANT Lucy

GUILLAIN Rachel

RUIZ CRISTANCHO Jesus Alejandro

CABOT Alexandre

LEGROS Diego

SCHONE Katharina

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 19 novembre 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

